



Vendre mon de robien la 10 eme année que réclame le fisc?

Par **Holly2012**, le **13/10/2016** à **10:56**

Bonjour à tous et merci d'avance pour vos conseils. Nous avons acquis en 2006 un de robien qui a toujours été loué . Fiscalement nous avons encore déduis 1769 e cette année pour 2015 mais nous n'arrivons plus à faire face à l'échéance du crédit et charges(charge et impôt) nous aimerions vendre ce studio afin de repartir à zéro mais nous ne savons pas si cela est possible? En décembre 2016 cela fera 10 ans donc logiquement vis à vis des impôts nous devrions être tranquille mais nous ne savons pas si nous allons s payer une plus valise ou autre ? Que peuvent me réclamer les impôts car une fois le crédit rembourser il restera à peu près 15000 euros. Merci à tous

Par **Visiteur**, le **13/10/2016** à **12:01**

Bjr,
Vous avez passé le délai de 9 ans, donc il ne devrait pas y avoir de souci, sachant que pour quitter la loi Robien defiscalisation, l'investisseur doit impérativement attendre 9 ans minimum pour revendre.
Vous pouvez aussi trouver une solution en profitant des taux très bas, renégocier en rallongeant la durée de votre crédit pour avoir de faibles échéances, les loyers constituant un complément de revenu.

Par **Holly2012**, le **13/10/2016** à **12:03**

Merci oui votre message!